

Convention de partenariat institutionnel

Convention de partenariat entre l'Opcommerce et l'UNML

Période de conventionnement (2025– 2028)

Entre :

L'Opcommerce

Association régie par la loi de 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 398 522 243 00144, dont le siège social est situé 251 Boulevard Pereire, 75852 Paris Cedex 17

Vu l'Arrêté du 29 mars 2019 modifié par arrêté du 9 mai 2019 portant agrément d'un opérateur de compétences (l'Opcommerce)

Représentée par Madame Véronique ALLAIS, Présidente et Monsieur Philippe BANSE, Vice-Président,

et,

L'UNML

L'UNION NATIONALE DES MISSIONS LOCALES,

Association déclarée enregistrée sous le numéro SIRET 434 066 577 000 41, dont le siège social est situé au 54 rue de Paradis, 75010 Paris

Représentée par Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge des partenariats du monde économique.

Présentation des partenaires

- Le partenaire l'UNML

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2003, l'UNML assure à la fois la représentation des Missions Locales (ML) auprès des acteurs publics, économiques et sociaux au plan national et la fonction de syndicat d'employeurs de la branche professionnelle qui regroupe environ 15 000 salariés.

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 440 Missions Locales accueillent et accompagnent plus de 1,3 million de jeunes par an. Elles font partie du Service Public de

l'emploi (SPE¹) et sont également reconnues comme opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP²).

Au titre de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement précité³, les ML assurent des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

L'offre de service des ML vise donc notamment à répondre aux besoins des jeunes sur les thématiques de l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la culture, à la pratique du sport et aux loisirs.

Elles favorisent l'engagement du jeune pour le soutenir dans la mise en œuvre de son projet de vie.

Cette mission d'accompagnement s'organise dans le cadre du Parcours d'Accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), et depuis le 1^{er} mars 2022, dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

L'ensemble des ML assure la mission d'accueil et d'accompagnement social et professionnel des jeunes selon trois grands principes d'action :

- garantir l'accès à leurs services à tous les jeunes qui le souhaitent dans les 6 800 lieux d'accueil nationaux ;
- favoriser la co-construction de leur parcours d'insertion, en partant des projets et des attentes des jeunes, dans une posture professionnelle du « tenir conseil » ;
- assurer la sécurisation des parcours des jeunes en mobilisant les ressources et dispositifs existants, par la fonction « d'ensembliser » des acteurs de leur territoire d'intervention.

Les Associations Régionales des Missions Locales (ARML), au travers de leurs programmes régionaux d'appui aux ML, comptent parmi leurs fonctions celle d'organiser les partenariats en vue de renforcer l'action des ML et de favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.

Le réseau des Missions Locales, acteur majeur du Réseau pour l'emploi

En 2023, la loi pour le plein emploi donne naissance au « Réseau pour l'emploi », un cadre inédit de coopération entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion : l'Etat, les collectivités territoriales, France Travail, le réseau des Missions Locales, CHEOPS (le réseau des Cap emploi) et tous les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Cette loi

¹ Article L.5314-2 du code du travail

² Article L. 6111-6 du code du travail

³ Article L.5131-3 du code du travail

conforte le rôle des Missions Locales en matière d'accueil, d'information, d'accès aux droits, d'orientation et d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi.

La loi pour le plein emploi a confié aux Missions Locales un rôle stratégique d'appui et de coordination au sein du comité national et des comités territoriaux pour l'emploi sur tout sujet relatif aux publics jeunes. Ces prérogatives conférées au réseau des Missions Locales assurent une coopération renforcée de tous les acteurs nationaux et territoriaux au service de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

Le réseau des Missions Locales contribue à l'élaboration des orientations stratégiques et anime les travaux des comités concernant les jeunes. Il participe également aux travaux préparatoires aux futurs outils communs du Réseau pour l'emploi, notamment le chantier relatif à l'interopérabilité des systèmes d'information.

- L'Opcommerce

L'Opcommerce est le partenaire Alternance-Compétences des entreprises du secteur du commerce et de ses 20 branches professionnelles constitutives, à savoir :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail alimentaire non spécialisé
- Commerce de détail de l'horlogerie – bijouterie
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de détail non alimentaires
- Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Coopératives de consommateurs
- Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie
- Entreprises de la filière sports/loisirs
- Entreprises du bureau et du numérique
- Grands magasins et Magasins populaires
- Import-export et Commerce international
- Jardineries et graineteries
- Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé
- Négoce de l'ameublement
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

Agréé par l'Etat par arrêté le 29 mars 2019, il accompagne, en proximité, la performance des entreprises, contribue à l'évolution professionnelle ainsi qu'au développement des compétences des salariés du commerce et favorise l'insertion professionnelle des jeunes dans ce secteur grâce aux formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), et à celle des demandeurs d'emploi.

L'Opcommerce abrite l'Observatoire prospectif du commerce qui – dans une logique d'aide à la décision – mène des études sectorielles, conduit des enquêtes pour anticiper les principales mutations à l'œuvre et développe des outils pour permettre aux vingt branches professionnelles de mettre en place des politiques emploi-formation adaptées aux besoins et attentes des entreprises du secteur du commerce.

Présent sur l'ensemble du territoire national – dans l'Hexagone comme en Outre-mer – au travers de ses 17 implantations régionales, l'Opcommerce met à disposition des entreprises adhérentes une offre de qualité, pour développer les compétences des salariés du secteur, renforcer les qualifications, accroître la compétitivité des entreprises et leur permettre de s'adapter aux principales évolutions connues par le secteur.

Bien que l'Opcommerce n'ait signé à ce jour aucune convention institutionnelle avec une Mission Locale (ML), cela n'a pas empêché un certain nombre de Directions Régionales (DR) de collaborer étroitement avec les Associations Régionales des Missions Locales (ARML) et, dans certains cas, directement avec des ML identifiées. Ce partenariat informel repose sur des actions concrètes et opérationnelles, mises en œuvre dans les territoires pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes.

Il existe 14 ARML à travers la France, qui jouent un rôle clé dans l'accompagnement des jeunes en fédérant les Missions Locales de leur région et en structurant des partenariats durables avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques locaux. À ce titre, elles sont des partenaires privilégiés pour l'Opcommerce dans le cadre de ses missions d'accompagnement à l'emploi et à la formation.

Contexte, enjeux et rappel des éventuelles modalités de coopération actuelles

Tremplin pour l'insertion professionnelle, le commerce est un secteur qui attire les publics jeunes, et leur permet d'accéder à une première expérience professionnelle en occupant des postes à divers niveaux de qualifications : 1 jeune sur 4 a d'ailleurs débuté sa vie professionnelle dans le secteur. Engagés en faveur de l'accès à l'emploi et du développement des compétences des jeunes, l'Opcommerce et les branches constitutives du secteur ont souhaité formaliser des coopérations avec les acteurs institutionnels qui font de l'accompagnement social et professionnel des jeunes une priorité, dont l'UNML. Visant à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics accompagnés, ces coopérations ont également pour objectif de promouvoir les opportunités offertes par le

secteur du commerce, dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement accrues.

Ces enjeux partagés ont d'ailleurs donné lieu à des actions communes, pilotées localement par les Missions Locales et les délégations régionales de l'Opcommerce. Ces initiatives opérationnelles visent à répondre aux besoins des jeunes en termes d'orientation professionnelle, de formation et d'accès à l'emploi, tout en soutenant les entreprises adhérentes de l'Opcommerce dans leur recherche de talents. Parmi ces actions, on peut citer :

- Jobdating : Organisation d'événements permettant aux jeunes de rencontrer directement des employeurs du secteur du commerce et de candidater à des offres d'emploi ou de stages.
- Découvertes des métiers : Sessions de sensibilisation où les jeunes accompagnés par les Missions Locales découvrent les différents métiers du commerce, leurs débouchés et les compétences requises.
- Visites d'entreprises : Des visites sont organisées pour permettre aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement d'entreprises du secteur, facilitant ainsi leur orientation et leur insertion professionnelle.

Ces actions – qui restent territorialisées, et hétérogènes – démontrent l'intérêt commun des deux organisations à renforcer leurs liens pour mieux répondre aux enjeux de l'emploi des jeunes. Formaliser une convention-cadre nationale permet d'étendre ces dynamiques de coopération à l'ensemble des territoires, renforcer et structurer ces initiatives sur le long terme, tout en augmentant leur impact territorial autour d'enjeux stratégiques communs.

Ambition globale commune

Cette convention formalise le partenariat entre l'Opcommerce, opérateur de compétences du secteur du commerce, et l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), réseau engagé dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation. Ensemble, les deux parties se fixent comme objectif global de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur du commerce et – en miroir – apporter des solutions aux problématiques de recrutement rencontrées par les entreprises du commerce.

Au titre de cette convention, les partenaires se fixent trois principales ambitions :

- 1. Renforcer l'interconnaissance de nos réseaux respectifs**
- 2. Mutualiser nos ressources et données**
- 3. Agir en commun sur l'attractivité des métiers du commerce**

Axes de coopération

1. Renforcer l'interconnaissance de nos réseaux respectifs

Objectif : Développer une compréhension mutuelle de nos environnements, enjeux et offres de services pour faciliter la collaboration et poser les bases de projets communs.

Pistes d'actions

- Identifier les interlocuteurs clés en partageant les coordonnées des chefs de projet et délégués régionaux et territoriaux de l'Opcommerce ainsi que des référents économiques des ARML.
- Organiser des rencontres nationales et territoriales entre DR et DT de l'Opcommerce et le réseau des Missions Locales pour échanger sur les enjeux, les offres et les modes de fonctionnement respectifs.
- Partager et diffuser les supports de communication (fiches-produits, infographies) afin de renforcer la promotion des offres au sein des deux réseaux.
- Mobiliser les équipes pour intervenir dans des événements internes ou externes organisés par les deux partenaires (ateliers, salons, séminaires, webinaires...).

2. Mutualiser les ressources et données

Objectif : Partager les ressources, données et expertises pour mieux comprendre les besoins des jeunes et des entreprises, et ajuster les offres en conséquence.

Pistes d'actions

- Partager les études de l'Observatoire du Commerce via le portail *Perspectives Commerce* pour informer les Missions Locales sur les évolutions du secteur et les besoins en compétences.
- Mutualiser les données collectées par l'UNML sur les publics jeunes (profil, attentes, besoins) pour adapter les dispositifs d'accompagnement.
- Ajuster les outils et formations (ex : *COBOX Alternance*) en fonction des tendances identifiées et des retours terrain.

3. Agir en commun sur l'attractivité des métiers du commerce auprès des jeunes.

Objectif : Favoriser l'insertion professionnelle et développer les compétences des jeunes accompagnés par les Missions Locales grâce à des actions concrètes et coordonnées.

Pistes d'actions

- Organiser des opérations de promotion des métiers du commerce agissant comme vecteur d'attractivité : journées découvertes, démonstrations métiers, participations à des salons et visites d'entreprises.
- Développer des dispositifs de qualification et d'accès à l'emploi : POE-C, Période de Mise en Situation Professionnelle (dispositif porté par les Missions Locales), campagnes de recrutement, dispositifs de sécurisation des parcours en entreprise, Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).
- Promouvoir et faciliter l'accès à l'alternance comme levier de qualification et d'insertion durable.
- Renforcer le maintien dans l'emploi en travaillant sur la réduction des taux de rupture des contrats en alternance.

Modalités de déploiement et de mise en œuvre opérationnelle

1. Déploiement territorial

Le partenariat entre l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) et l'Opcommerce sera déployé à l'échelle nationale, tout en prenant en compte les spécificités locales grâce à une forte implication des réseaux régionaux de l'Opcommerce et des Missions Locales.

- **Actions régionales** : Les Associations régionales des Missions Locales, en coordination avec les implantations locales de l'Opcommerce, seront invitées à mettre en œuvre les initiatives du partenariat sur le terrain. Cela inclut l'organisation d'événements tels que des journées de découverte des métiers du commerce, des ateliers de sensibilisation, des rencontres entre jeunes et entreprises locales, et des sessions de formation adaptées aux besoins identifiés localement. **Un plan d'action régional (annexe 1) permettra le suivi des actions menées conjointement.**
- **Référents régionaux** : Chaque région sera dotée de référents identifiés par l'UNML et l'Opcommerce pour coordonner localement le partenariat. Ces chefs de projets régionaux seront responsables de la mise en œuvre des actions, de la remontée d'informations au niveau national, et de l'adaptation des initiatives en fonction des besoins spécifiques des jeunes et des entreprises de chaque territoire.

2. Coordination nationale et régionale

Le déploiement du partenariat sera piloté à l'échelle nationale pour garantir la cohérence des actions menées et optimiser les synergies entre les Missions Locales et l'Opcommerce.

- **Comité de Pilotage National** : Un Comité de Pilotage National se réunira annuellement afin de définir les axes de travail, évaluer les résultats des actions, ajuster les stratégies en fonction des retours d'expérience et s'assurer que les

objectifs du partenariat sont atteints. Ce comité sera également responsable de la diffusion des bonnes pratiques identifiées au niveau régional.

- **Coordination régionale** : Les chefs de projets territoriaux des Missions Locales et de l'Opcommerce joueront un rôle clé dans le suivi et la coordination du partenariat en région en **s'appuyant sur le Plan d'action régional**. Ils veilleront à ce que les initiatives soient bien déployées et adaptées aux besoins des jeunes, tout en assurant une communication régulière avec le niveau national.
- **Synchronisation des événements nationaux** : Des actions nationales, telles que les Rencontres des métiers du Commerce (RMC), seront coordonnées par les équipes nationales de l'UNML et de l'Opcommerce. Une communication harmonisée permettra d'assurer une portée maximale et une cohérence des messages diffusés à travers tout le réseau des Missions Locales.

3. Mise en œuvre opérationnelle

Afin de garantir l'efficacité des actions prévues dans le cadre du partenariat, plusieurs étapes seront mises en place :

- **Planification des actions** : Un calendrier annuel sera établi pour planifier les initiatives communes. Ce calendrier sera validé lors du Comité de Pilotage et mis à jour régulièrement en fonction des besoins identifiés dans les régions.
- **Outils de déploiement et de suivi** : Un système de reporting sera mis en place afin de suivre en temps réel l'avancement des actions, d'évaluer leur impact sur l'insertion des jeunes et d'ajuster les initiatives si nécessaire. Ce suivi sera assuré au niveau régional à travers **des plans d'action spécifiques**, qui seront ensuite consolidés et remontés au niveau national.
- **Acculturation des équipes** : Des rencontres entre nos deux réseaux seront organisées entre les équipes des Missions Locales et de l'Opcommerce afin de les familiariser avec les offres de services de chaque partenaire. Ces temps d'échanges porteront également sur les outils utilisés dans le cadre du partenariat. Cette appropriation respective garantira une mise en œuvre homogène des actions sur l'ensemble du territoire.

Comitologie/pilotage et évaluation du partenariat

1- Composition et fréquence des comités de pilotage :

Le partenariat sera supervisé par un Comité de Pilotage (COPIL) qui se réunira à minima une fois par an. Ce comité sera composé des représentants suivants :

- Pour l'Opcommerce : La direction du Marketing et des Partenariats (DMP)
- Pour l'UNML : La responsable des partenariats du monde économique et la chargée de mission partenariats du monde économique.

Première réunion : Pour le lancement du partenariat, il est envisagé un premier COPIL avant la fin du premier semestre 2025, pour évaluer le démarrage des actions prévues et ajuster les stratégies si nécessaire.

2-Indicateurs de pilotage et évaluation du partenariat :

Pour mesurer l'impact du partenariat et suivre son déploiement, les indicateurs suivants seront mis en place :

AXE 1 : Renforcer l'interconnaissance de nos réseaux respectifs

- Organiser au moins une rencontre nationale entre nos deux réseaux et intensifier les rencontres territoriales. L'Opcommerce suggère d'intégrer ces échanges dans les réunions CPT (prévues un vendredi sur deux) ainsi que dans les réunions des territoires rassemblant l'ensemble des délégués régionaux et territoriaux.
- Nombre de supports de communication partagés et relayés.
- Nombre d'interventions conjointes lors d'événements.

AXE 2 : Mutualiser les ressources et données

- Organiser des webinaires (au moins 1 dans l'année) pour présenter les résultats des études menées par nos observatoires respectifs, susceptibles d'intéresser nos deux réseaux en s'appuyant pour l'Opcommerce, sur le portail *Perspectives Commerce*.
- Nombre d'adaptations ou d'innovations apportées aux offres sur la base des données mutualisées.

AXE 3 : Agir en commun sur l'attractivité des métiers du commerce

- Nombre d'actions de promotion des métiers organisées (objectif : 10 par an).
- Nombre de jeunes intégrés dans les dispositifs POE-C ou en alternance.
- Nombre de PMSMP initiées (Période de Mise en Situation Professionnelle) sur les métiers du commerce.
- Nombre d'entreprises engagées dans les actions conjointes.

Un processus d'évaluation continue sera instauré pour mesurer l'efficacité des actions et permettre des ajustements rapides si nécessaire.

- **Rapports intermédiaires** : Des rapports intermédiaires seront produits à chaque réunion du Comité de Pilotage pour évaluer l'avancement des actions et l'atteinte des objectifs fixés. Ces rapports permettront d'identifier les succès, les difficultés rencontrées, et les axes d'amélioration.

Ce cadre de déploiement opérationnel vise à assurer une mise en œuvre efficace, coordonnée et adaptable du partenariat entre l'UNML et l'Opcommerce, en répondant aux besoins spécifiques des territoires tout en maintenant une vision stratégique nationale.

Durée de la convention et modalités de reconduction

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelables par le biais d'un avenant et rentrera en application à la signature (sous réserve de signature des parties prenantes).

Elle pourra faire l'objet d'une reconduction sur une année, après accord des membres du comité de pilotage. Un avenant de reconduction sera produit à cet effet, et signé par les personnes compétentes.

Communication et Respect des données personnelles

La communication autour de ce partenariat doit également s'inscrire dans un cadre respectueux de la propriété intellectuelle et des données personnelles des parties prenantes et des entreprises bénéficiaires. Conformément à la législation en vigueur, et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toutes les données collectées et traitées dans le cadre des actions doivent respecter strictement ces normes. Les deux partenaires veilleront à ce que toute utilisation des éléments relatifs à la communication soit validée en amont, garantissant ainsi une transparence et une sécurité des informations partagées.

Litiges et modalités de résignation

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent accord, et si aucune solution amiable est envisageable, la partie lésée peut résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception après mise en demeure de se mettre en conformité, faite par lettre recommandée avec accusé de réception restée 30 jours sans effet et adressée à la partie défaillante. Aucun élément confidentiel ne pourra être utilisé par les parties en cas de résiliation de la convention.

Les parties peuvent traiter des données personnelles concernant les agents et autres préposés de l'autre partie, pour les seuls besoins de l'exécution et du suivi de la convention et, le cas échéant, des contentieux liés à sa passation ou son exécution, ce sous leur responsabilité et dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque partie informe les personnes concernées de la transmission des données à l'autre partie et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Pour les traitements mis en œuvre par l'UNML, ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de l'UNML, par courriel à dpo@unml.info par courrier à l'adresse suivante : UNML, délégué à la protection des données, 54 rue de Paradis, 75010 Paris.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, chaque partie s'engage à détruire les données personnelles et leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution et au suivi de la convention et à la gestion des éventuels contentieux. En l'absence de contentieux, cette destruction intervient au plus tard dans un délai de deux mois à compter de l'échéance de la convention.

Les signataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Liste des annexes

Préciser l'ensemble des documents qui seront joints à la convention, au titre des annexes.

- La cartographie des chefs de projet et délégués territoriaux
- La liste des branches et des codes NAF/APE

Fait à Paris en deux exemplaires, le 21 octobre 2025

Pour l'Opcommerce

La Présidente, Véronique ALLAIS



Le vice-Président, Philippe BANSE



Pour le partenaire Union nationale des
Missions Locales



Le vice-Président Thierry MARTY **PO**
Isabelle Perdereau, membre du bureau
de l'Union nationale des Missions
Locales et Présidente de l'ARML Île-de-
France